IRDES
10, rue Vauvenargues
75018 Paris

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 janvier 2008

À propos du chèque Santé

Bulletin d'information en économie de la santé
n° 121 - Avril 2007
questions d'économie de la santé
analyse
Repères
Aide à l'acquisition d'une assurance maladie complémentaire : une première évaluation du dispositif ACS
Carine Franc, Marc Perronnin
Évolution du nombre d'assurés bénéficiaires du dispositif d'aide à l'acquisition d'une assurance maladie complémentaire en santé
IRDES INSTITUT DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ

Le ministère de la Santé a lancé le 3 janvier le « chèque Santé » visant à permettre à des Français à bas revenus de payer environ la moitié du prix de leur complémentaire santé.

Lire le dossier de presse du ministère

Ce dispositif existait déjà sous la dénomination ACS (Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé). L'IRDES a publié en avril dernier, suite à une collaboration avec le Fonds CMU, une première évaluation de ce dispositif mis en place en janvier 2005. Celle-ci soulignait une montée en charge régulière mais lente puisque le dispositif ne concernait près de deux ans après qu'un peu plus de 200 000 personnes. Résultat bien en deçà des 2 millions de personnes visées par la mesure et annoncé par le gouvernement lors de sa mise en œuvre. L'analyse montrait que pour l'année 2005, après bénéfice de l'ACS, le reste à charge par foyer était de 389 € en moyenne par an, représentant environ 4,5 % de leur revenu annuel. Pour 2006, ce montant diminue (352 €), montant qui représente 3,8 % de leur revenu annuel. Cette baisse s'explique par la hausse sensible de l'aide intervenue à compter du 1er janvier 2006 (de 75 € à 100 € pour les moins de 25 ans, de 150 à 200 € pour les 25-59 ans et de 250 à 400 € pour les 60 ans et plus). Ce reste à charge demeurant plus élevé que celui supporté en moyenne par les autres assurés et ce, malgré un choix de contrats moins chers et proposant en conséquence des niveaux de remboursement moyens, voire faibles pour les soins mal remboursés comme l'optique et le dentaire.

Consulter l'analyse des résultats pour l'année 2006 publiée par le Fonds CMU

Consulter l'analyse des résultats pour l'année 2005 publiée par l'IRDES

Le 8 novembre dernier, le fonds CMU a publié des résultats pour l'année 2007 montrant qu'après une la hausse du plafond d'octroi de l'ACS au 1er janvier 2007 (plafond CMU + 20 % au lieu de 15 %), le nombre d'attestations délivrées par les caisses d'assurances maladie était lui aussi en forte progression sur les 9 premiers mois de 2007 (+30 %).

Voir les résultats publiés dans *Références*, la lettre du Fonds CMU

Pour en savoir plus sur le Chèque Santé ou Aide à la complémentaire santé

Pour en savoir plus sur le montant de l'aide

Selon l'article L. 863-5 du code de la Sécurité sociale, le Fonds CMU « rend compte annuellement au Gouvernement de l'évolution du prix et du contenu des contrats ayant ouvert droit au crédit d'impôt », dénomination initiale du dispositif d'Aide complémentaire santé (ACS). A cette fin d'évaluation, le Fonds CMU a mis en place une enquête annuelle, épaulée par un comité de pilotage composé d'organismes complémentaires et de représentants de leurs fédérations, de représentants de la DREES et de l'IRDES.

Contact
Service de presse
Nathalie Meunier
✆ 01 53 93 43 02
meunier@irdes.fr
www.irdes.fr

L'IRDES est une association loi 1901 constituée d'une cinquantaine de personnes : chercheurs (économistes, médecins, statisticiens…), informaticiens, documentalistes… Multidisciplinaire, il observe et analyse l'évolution des comportements des consommateurs et des producteurs de soins, pour une meilleure connaissance des systèmes de santé.

Institut de recherche et documentation en économie de la santé